

SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2023

2023-15 CESSION DE MATERIELS INFORMATIQUES A DES AGENTS DE TE44

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre, le Bureau de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du trois novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Patrick BERTIN

Délégué titulaire		Présent	Excusé	Pouvoir
CHARBONNIER Raymond	Président	X		
DUNET Frédéric	1 ^{er} Vice-Président	X		
BERTIN Patrick	2 ^{ème} Vice-Président	X		
DAVID Dominique	3 ^{ème} Vice-Président	X		
MEYER Didier	4 ^{ème} Vice-Président	X		
BELLEIL Jean-Pierre	5 ^{ème} Vice-Président	X		
TAILLANDIER Yves	6 ^{ème} Vice-Président	X		
CAILLON Philippe	7 ^{ème} Vice-Président	X		

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que TE44 est propriétaire du matériel informatique mis à disposition des agents de TE44 dans le cadre de la réalisation de leurs missions, biens intégrés au domaine privé de la Collectivité.

Considérant que lors de la réalisation d'un inventaire du matériel informatique, il apparaît que 32 écrans d'ordinateurs ont été recensés comme étant du matériel obsolète / non adapté à l'ergonomie des postes de travail et qu'il a été décidé de les remplacer,

Considérant que des agents ont émis le souhait d'acquérir ledit matériel,

Considérant que le matériel informatique précité revêt les caractéristiques ci-annexées,

Considérant que le matériel informatique concerné est amorti en totalité,

Considérant qu'il est donc proposé d'autoriser la vente de gré à gré du matériel précité à 32 agents de TE44 au montant de 5€.

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la cession du matériel informatique à 32 agents de TE44, à raison d'un écran maximum par agent,**
- **De décider que la liste des agents bénéficiaires de ladite cession sera prise par décision du Président,**
- **De fixer le prix de la cession à hauteur de 5€ / écran.**

Délégués en exercice : 8
Présents : 8
Pouvoirs : 0
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

Publication effectuée le : 14/11/2023